

social

| Formation FG4 : Connaître et gérer la fiscalité du secteur social et médico-social |
|---|
| ① 1 jour |
| Dernière modification le 13 août 2026 |
| Présentation Les organismes gestionnaires à but non lucratif sont a priori exonérés de tout impôt. Cependant certaines actions ou activités peuvent être assujetties à certains impôts et taxes, au même titre qu'une entreprise lucrative. Vous souhaitez mieux connaître les règles fiscales auxquelles sont confrontés les organismes gestionnaires et maîtriser leurs relations avec l'administration fiscale. Cette formation vous donne les clés pour naviguer sereinement dans le paysage fiscal des organismes à but non lucratif. |
| Objectifs de la formation Identifier les différents mécanismes fiscaux des structures à but non lucratif Déterminer le régime fiscal d'une association et ses conséquences Gérer les particularités fiscales de certaines activités ESSMS |
| Public ✓ Directeur général, directeur administratif et financier, secrétaire général, comptable, trésorier d'organisme gestionnaire et directeur d'ESSMS Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap |

Pré-requis

Compréhension des documents comptables.

Programme

La non-lucrativité des associations

- La gestion désintéressée de l'OSBL
- Le caractère non concurrentiel de l'OSBL

Opérations particulières au secteur ESSMS

- La livraison à soi-même
- Particularité fiscale des ESAT

Point de vigilance

- La mise à disposition du personnel dans le secteur non lucratif
- Les reçus fiscaux : quel contrôle de l'administration fiscale ?

La notion d'intérêt général

La sectorisation, filialisation des activités lucratives

- La franchise
- La sectorisation
- La filialisation
- La TVA

Les plus de la formation

- Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte
- Études de cas et retours d'expériences
- Formateurs experts intervenant dans le secteur social et médico-social

Évaluation

- La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- Préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif FG5
- Utiliser l'analyse financière dans le secteur social et médico-social FG2

Dates

En inter - Présentiel:

17 septembre 2026 à Paris

En inter - Distanciel:

Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Tarifs 2026

Adhérents

365 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

475 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est:

- Une analyse précise de votre demande
- Une proposition détaillée de formation
- Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 54735 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. nexem.fr/formation formation@nexem.fr Tél: 01 55 45 33 02